

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DROME
Mairie de REAUVILLE

DÉLIBÉRATION N°2025-12-15-56
CONSEIL MUNICIPAL du 15 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze décembre à 18 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 09 décembre 2025

Nombre de Conseillers en fonction : 10

Présents : Monique ALLÈGRE ; Christian BERNARD ; Nathalie BERNARD ; Gérard CHEVRIER ; Jean-Luc FAUCON ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE.

Absent excusé : Marc GASSER donne procuration à Norbert PERRIN.

Absente : Laure BOUDON.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Christian BERNARD est désigné secrétaire de séance.

Objet : Approbation de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2030

Signée sur notre territoire en 2021 avec les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) de la Drôme et du Vaucluse et la Mutualité Sociale Agricole (MSA), la Convention Territoriale Globale est dans son année de renouvellement.

Il est rappelé que la Convention Territoriale Globale (CTG) est un plan pluriannuel signé avec les CAF et la MSA, contribuant à plus d'efficience et de complémentarité dans la définition et la mise en œuvre des politiques menées en direction des habitants du territoire. De fait, la CTG apporte plus de lisibilité territoriale et favorise le développement et l'amélioration du service rendu.

Cette démarche s'inscrit dans les Schémas Départementaux des Services aux Familles et d'Animation de la Vie Sociale. Elle permet de décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés par la CCEPPG et les CAF de la Drôme et du Vaucluse sur le territoire Enclave des Papes – Pays de Grignan

Après 5 ans de fonctionnement, le bilan général des actions mises en place montre une réelle plus-value, notamment dans l'animation du réseau et la prise en compte des enjeux à l'échelle du territoire.

Le diagnostic partagé avec l'ensemble des Communes et acteurs du territoire, qu'ils soient institutionnels ou associatifs, a permis d'élaborer une feuille de route basée sur de nouveaux enjeux mais également sur certains déjà établis et qui restent prioritaires. La majorité des actions existantes est renouvelée voire développée et un grand nombre de nouveaux projets viendront enrichir l'offre proposée aux familles du territoire, dans l'objectif de répondre aux besoins identifiés.

Ainsi, les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont :

Petite enfance

Enjeu 1 : Mise en place du Service Public Petite Enfance

Enjeu 2 : Développement du réseau des professionnels de la petite enfance

2025-088

Enfance Jeunesse

Enjeu 1 : Mise en place de lieux d'écoute et d'accompagnement jeunes

Enjeu 2 : Amélioration de la participation des jeunes au territoire

Enjeu 3 : Pérennisation des évènements existants et création d'une dynamique structurante

Enjeu 4 : Réflexion sur une offre d'accueil le mercredi

Soutien à la parentalité

Enjeu 1 : Développement du réseau

Enjeu 2 : Création de lieux d'accompagnement à la parentalité

Enjeu 3 : Prise en compte des besoins spécifiques des parents d'adolescents

Accès aux droits/Inclusion numérique

Enjeu 1 : Pérennisation des missions de médiation numérique

Enjeu 2 : Développement de la communication au public pour faciliter son parcours

Animation de la vie sociale

Enjeu 1 : Mise à disposition des habitants d'un lieu d'animation de la vie sociale

Enjeu 2 : Soutien aux structures d'animation de la vie locale

Enjeu 3 : Bien vieillir sur le territoire de la communauté de communes

Logements/Cadre de vie

Enjeu 1 : Réponse au besoin de logements sociaux et de logements d'urgence sur le territoire

Enjeu 2 : Développement des solutions de logements pour les jeunes travailleurs, apprentis ou saisonniers

Enjeu 3 : Accompagnement des propriétaires/locataires avec centralisation des informations concernant le logement public/privé et la rénovation énergétique

Enjeux transversaux :

Enjeu 1 : Accompagnement des familles et structures d'accueil dans le cadre de la prévention précoce/inclusion handicap

Enjeu 2 : Structuration du pilotage de la CTG

Il est enfin à noter que, pour le territoire, les signataires de la CTG sont la Communauté de Communes ainsi que les 19 Communes membres.

Considérant le projet de Convention Territoriale Globale 2026-2030 joint en annexe ;

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide :

- **De valider** la Convention Territoriale Globale dans les termes annexés à la présente.
- **D'autoriser** le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

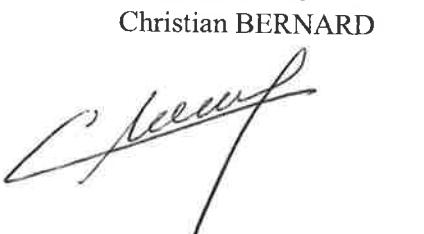
VOTE :

8 + 1p POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Le secrétaire
Christian BERNARD


Rendu exécutoire par transmission
au contrôle de légalité le 18 DEC. 2025
Affiché le 18 DEC. 2025

Le Maire
Norbert PERRIN


Mairie de Réauville
06230 (DROME)